



Code of Conduct (Code de bonne conduite) du Komax Holding AG

Notre conviction – notre comportement

komax

Code of Conduct (Code de bonne conduite) du Komax Holding AG

Notre conviction – notre comportement

Préliminaire

En 2006, la direction du groupe Komax Holding AG a adopté une philosophie d'entreprise dans laquelle sont décrites les valeurs, les objectifs et la stratégie du groupe Komax. Dans le cadre du système de contrôle interne et en complément à la philosophie d'entreprise existante, le Code of Conduct – ou Code de bonne conduite – décrit plus en détails les exigences juridiques et morales relatives au comportement des cadres supérieurs et des collaborateurs lors de l'exécution de leurs tâches.

Le Code de bonne conduite représente une obligation du management et des collaborateurs d'opter pour certains modèles de comportement ou de les refuser. Il constitue la base de l'engagement de chaque collaborateur d'adopter un comportement intègre. Ceci présuppose que tous connaissent et assument leur responsabilité. Pour le succès de l'entreprise, la confiance placée par les partenaires d'affaires, clients, actionnaires, le grand public et les autorités dans les collaborateurs de Komax revêt précisément une grande importance. Dans ce contexte, il revient aux cadres supérieurs une fonction d'exemple. Il est attendu qu'ils possèdent un niveau élevé de compétence sociale et éthique. Le Code de bonne conduite s'applique à toutes les sociétés du groupe Komax.

Lors de la mise en pratique du Code, les dirigeants assument une responsabilité particulière. Ils veillent à ce que les règles soient connues des collaborateurs et qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre de la sphère d'influence de chacun. Ils prennent le temps d'expliquer leurs propres décisions dans la mesure où ces dernières sont en relation avec les règles du Code. Ils montrent eux-mêmes l'exemple lorsqu'il s'agit de vivre les exigences de comportement fixées par le Code. Les cadres supérieurs sont responsables de la mise en œuvre du Code et font régulièrement des rapports sur les mesures prises par eux et leurs résultats. Le management est dans l'obligation de faire du Code le principal composant des formations de collaborateurs.

1. Principes éthiques

Les principes éthiques suivants font partie intégrante du système de valeur du management et des collaborateurs du groupe Komax :

- Comportement juridiquement correct, ou en d'autres termes, respect strict des lois du pays en vigueur, observation des conditions-cadre légales et culturelles
- Loyauté vis-à-vis de Komax et intégrité vis-à-vis de toutes les parties concernées
- Relations honnêtes, polies et respectueuses avec les collaborateurs
- Refus de toute forme de discrimination en raison du sexe ou d'une appartenance à une certaine race ou religion
- Comportement responsable et transparent en présence de risques
- Professionnalisme, fair-play et fiabilité dans toutes les relations d'affaires externes

2. Traitement des conflits d'intérêts

Chaque collaborateur de Komax place au centre de sa vie professionnelle quotidienne le bien de l'entreprise et non pas ses intérêts personnels. Pour cette raison, Komax attend de tous les collaborateurs qu'ils agissent objectivement et qu'ils évitent toute situation de conflit pouvant surgir du fait que leurs propres intérêts sont en concurrence avec ceux de Komax.

Les interconnexions entre membres du personnel (relations familiales, amicales ou financières) doivent être présentées de manière transparente lors de l'embauche ou des appels d'offres au même titre que les activités secondaires ou les sièges dans d'autres conseils d'administration.

3. Confidentialité et informations sur l'entreprise

Les informations confidentielles ne sont pas destinées à des tiers et il faut donc les traiter avec soin. Les secrets de l'entreprise et les secrets commerciaux ne doivent pas être divulgués, que ce soit au niveau interne ou externe. Cette réglementation conserve sa

validité même dans le cas d'une résiliation du contrat de travail.

Dans le cadre du traitement d'informations sauvegardées par voie électronique, les ordinateurs doivent être protégés par l'attribution et le changement régulier de mots de passe.

Il n'est pas autorisé de faire usage de faits qui ne sont pas connus de tous en général, c'est-à-dire d'informations d'initiés. Tous les collaborateurs sont dans l'obligation de respecter les règles de la législation en matière de délits d'initiés. Les informations confidentielles ne doivent pas être utilisées comme base pour le commerce avec les papiers-valeurs de l'entreprise ou d'une autre société. Les informations correspondantes ne doivent pas non plus être communiquées à d'autres personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

4. Avoirs de l'entreprise et intégrité financière

L'image de l'entreprise donnée par les collaborateurs est correcte et fidèle à la réalité (par exemple dans la comptabilité et la présentation des comptes). Les collaborateurs sont priés de ne pas abuser des avoirs de l'entreprise ou de ne pas les gaspiller. Font par exemple partie des avoirs de l'entreprise le temps de travail, la propriété, les informations propres à l'entreprise et les opportunités de l'entreprise.

5. Corruption

Komax convainc par les performances, la qualité et l'adéquation des produits et services proposés. Aucun avantage personnel ne doit être encouragé, accepté, proposé ou octroyé à titre préférentiel lors des premières négociations, de l'attribution ou du déroulement d'un mandat. Komax interdit toute forme de corruption.

La distribution ou l'acceptation de cadeaux devrait refléter les standards culturels, les us et coutumes et les règles de politesse. Les cadeaux sous forme d'argent ne doivent pas être acceptés ou faits quel que soit leur montant. Les cadeaux en nature ou les

invitations ne doivent pas dépasser un cadre raisonnable. Dès que vous avez l'impression qu'un cadeau vous met dans l'embarras, vous ne devriez pas l'accepter, mais le refuser poliment. En cas de doute sur la légitimité des cadeaux, ces derniers doivent être envoyés à la révision interne aux fins de contrôle. Ceci s'applique également aux tentatives de corruption directes.

Dans le cas de cadeaux à des partenaires d'affaires ou d'invitations de la part et à l'attention de partenaires, les règles suivantes s'appliquent :

- Les cadeaux sont remis ouvertement et si possible en public.
- Les cadeaux et les invitations ne doivent pas aller à l'encontre des règles du partenaire d'affaire concerné.
- Les cadeaux ne doivent pas éveiller l'impression que des contre-prestations sont attendues ; elles ne doivent pas être en relation avec des transactions commerciales, ni dans le temps, ni au niveau du contenu.
- Le refus de cadeaux et d'invitations par les partenaires d'affaires doit être accepté.

6. Discrimination

En tant que supérieurs, collaborateurs et collègues, nous nous traitons mutuellement avec attention, fair-play, estime et respect. Personne ne doit être harcelé, discriminé ou désavantagé en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de sa nationalité, de son origine, de son sexe, de sa croyance ou de son idéologie, de sa conviction politique, de son âge, de sa constitution physique, de son orientation sexuelle ou de son physique.

Chaque collaborateur est dans l'obligation de respecter la sphère personnelle des autres collaborateurs. Les harcèlements sexuels sont interdits.

7. Dons et sponsoring

En règle générale, Komax ne fait pas de dons à des partis politiques, à des organisations politiques ou à des personnes indi-

viduelles assumant des fonctions politiques. La sponsoring d'événements culturels est privilégiée et a une longue tradition chez Komax.

Les institutions non politiques, par exemple dans le domaine social ou la protection de l'environnement, sont soutenues par Komax par des dons en nature ou en espèces, dans une mesure appropriée.

8. Sécurité et santé

Toutes les sociétés Komax et tous leurs collaborateurs sont responsables de la sécurité et de la santé au lieu de travail. La législation et les standards de sécurité doivent être strictement respectés. Dans ce contexte, nous attendons également de nos collaborateurs qu'ils réfléchissent activement et qu'ils prennent conscience des dangers. Les insuffisances et les violations doivent être signalées sans délai au supérieur et éliminées.

9. Protection de l'environnement

Komax s'engage pour une production qui respecte ménager l'environnement. A cet effet, Komax utilise également des énergies renouvelables comme par exemple l'énergie solaire ou la force hydraulique. Grâce à ses différentes activités, Komax fournit une contribution à la réduction des problèmes dus au CO₂ dans le monde. Dans ce contexte, Komax respecte les lois correspondantes et dépasse, dans la mesure du possible, les exigences minimum. De la sorte, Komax entend profiter d'une croissance durable et désapprouve l'aspiration au gain au détriment de l'environnement.

10. Traitement des violations

Les violations contre le Code de bonne conduite ne sont pas tolérées dans tout le groupe Komax. Ni les avantages personnels ni les avantages apparents à court terme pour notre entreprise ne justifient des pratiques commerciales illégales et immorales. Les violations doivent être signalées sans délai aux services du personnel des sociétés Komax concernées. Elles entraînent des

mesures disciplinaires et des conséquences juridiques (p.ex. prétentions à dommages-intérêts).

Chaque collaborateur reçoit un exemplaire du Code de bonne conduite et peut le consulter sur l'Intranet.

L'applicabilité du présent Code of Conduct est régulièrement contrôlée, et il est également vérifié s'il est encore complet.

Si vous avez des commentaires ou des questions sur ce Code ou si vous souhaitez signaler des violations dont vous ne désirez pas discuter avec votre supérieur ou le service du personnel, vous pouvez vous adresser à une instance indépendante à l'adresse: codeofconduct@ssrlaw.ch





komax